

PRESIDENCE
DU COMITE MILITAIRE DU PARTI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE
DU CONSEIL DES MINISTRES

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

(L) E C R E T N° 78/610 du 11.9.78

portant nomination à titre excep-
tionnel dans l'Ordre du Mérite Con-
golais.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.-

- VU L'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
VU L'Acte n° 005 du 19 Mars 1977 du Comité Central du Parti
Congolais du Travail portant création du Comité Militaire
du Parti et fixant ses attributions ;
VU Le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de
l'Ordre du Mérite Congolais ;
VU Le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des
droits de Chancellerie ;
VU La Circulaire n° 031/PCMP/PM/PCM/CM du 21 Septembre 1977 ;;

(L) E C R E T ;

Article 1er.- Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre
du Mérite Congolais ;

AU GRADE D'OFFICIER

- Commandant WOLF Peter, (Chef de Mission R.D.A.)

AU GRADE DE CHEVALIER

- Camarade MEUDELER Doris (Mission Militaire
R.D.A.)
- Camarade PAILOW Karin -"
- Camarade MEUDELER Michael -"
- Camarade PAILOW Gunter -"

Article 2.- Il ne sera pas fait application des dispositions
du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le ré-
glement des droits de Chancellerie.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel
de la République Populaire du Congo et communiqué partout où
besoin sera./-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 11 SEPT. 1978


Général Joachim YHOMBY-OPANGO.-

